

Audience du 08.12.2011	Notes d'audience - Troisième Chambre Correctionnelle Affaire n° 10/00611 Audience du 3 Novembre 2011 et suivants
------------------------	--

Audience ouverte à 14 heures.

Me CARRERE : L'audience du 07/12/2011 a été un petit peu particulière dans la mesure où les prévenus convoqués devant la justice pour répondre de leurs actes ont fait savoir que si le déroulement de ce procès ne leur convenait pas ils n'y participeraient plus. J'ai assisté à ces propos et il m'a fallu un peu de temps pour me convaincre que ces propos avaient été tenus et repris aujourd'hui par la presse. Je trouve qu'il s'agit là nonobstant tous les droits accordés à la défense des propos d'une indécence républicaine rare. Les prévenus sont là pour répondre de leurs fautes prévenus de faits extrêmement graves, des milliers de victimes et je ne conçois pas, à la place qui est la mienne au côté de ces victimes qu'ils puissent envisager de se soustraire au déroulement du procès. Je trouve qu'il y a une stratégie qui dépasse de très loin une attitude subversive sans éclat de voix avec calme et détermination. Il me paraît nécessaire de dénoncer fermement cette attitude qui est inadmissible. Elle le serait à l'égard de n'importe quel prévenu. C'est inadmissible lorsque l'on est la première entreprise et que l'on a fait des dégâts aussi importants dans cette ville et des milliers de victimes.

Me SOULEZ-LARIVIERE a été entendu en ses observations.

Le Président : s'agissant de M. BERGUES les questions qui lui étaient posées par les parties ont été interrompues du fait de sa fatigue. Vous poserez vos questions le 16 janvier 2012. Etes-vous d'accord ?

Me COURREGÉ : pas de problème.

Introduction du témoin DESSACS par l'huissier.

Audition de Mme Hélène DESSACS :

48 ans - enseignante -

A prêté le serment de témoin conformément à l'article 446 du code de procédure pénale de "dire toute la vérité, rien que la vérité", sans lever le bras accidenté.

Le jour de l'explosion j'étais sur le golf de Vielle Toulouse. J'étais en train de repérer le lycée GALIENI, j'ai vu un premier phénomène, une explosion, compacte blanche, j'ai su que c'était grave, chimique, je n'ai pas continué à regarder. Entre 8 et 10 secondes plus tard j'ai entendu le grand boum que tout le monde a entendu.

Me SOULEZ-LARIVIERE : déposition du 3 octobre 2001 puis transport sur les lieux, vous avez dit avoir vu une 1^{ère} explosion, vous souvenez vous que 11 mars 2003 lors de la reconstitution, sur le trou du golf, le juge d'instruction a fait tirer des fusées ?

Mme DESSACS : oui. Pour la reconstitution, j'étais dans l'impossibilité de voir les fusées qui partaient du cratère, je les attendais plus à l'est.

Me SOULEZ-LARIVIERE : vous regardiez droit devant vous, vers la cheminée de la SNPE ?

Mme DESSACS : oui

Me SOULEZ-LARIVIERE : devant la PJ et le juge d'instruction, vous avez parlé d'un nuage de fumée d'environ 1mètre de rayon, vous avez entendu et vu une fumée "noire" à l'époque dans l'axe où vous regardiez ?

Mme DESSACS : oui. J'ai vu le 1^{er} phénomène, l'associer à un bruit, je ne sais plus. Savoir s'il y a eu autre chose, le cratère, je n'en suis pas persuadé. Je n'ai rien vu au moment du grand bruit. Juste 10 secondes après, j'ai entendu l'explosion.

Me CASERO : déclaration Côte D 882 le 03 octobre 2001, vous avez déclaré être au trou n° 4 ?

Mme DESSACS : non, je n'ai plus joué au golf de Vieille Toulouse depuis. J'étais en haut, le green n° 3 est attenant au n° 4, à 10 mètres près et au niveau de la vue c'est la même situation. J'étais dans une position pas très confortable pour voir Toulouse, j'ai bien vu l'explosion.

Me MONFERRAN : c'est le départ du 4 ?

Mme DESSACS : j'étais en haut, c'est tout à la même hauteur.

Me BONNARD : vous aviez une vue panoramique, avez-vous vu une lumière ?

Mme DESSACS : non, quelque chose de blanchâtre, blanc compact.

Me BONNARD : pas de lumière vive ?

Mme DESSACS : : non

Audition de M. LEFEVBRE :

Le président autorise l'utilisation du support informatique.

Présentation du premier exposé par power point.

Me SOULEZ-LARIVIERE : il s'agit de la Tour de Prilling, erreur de photos. Dans le rapport les experts disent si les structures plein sud, cela démontrerait que l'explosion a eu lieu au centre du tas. Cette observation est juste ou fausse, est ce que ça démontre quelque chose ?

M. LEFEVBRE : le camion et la tour de prilling pêchent sur le plan méthodologique., pêchent également techniquement par l'exploitation que l'on en a fait. Même si j'accepte l'observation, je pense que la conclusion qu'on en tire n'est pas bonne. Cette observation erronée n'est pas un indicateur du décalage central.

Me COURREGÉ : sur les piliers : Direction dans les angles. Si dans le tas auraient-ils été broyés ?

M. LEFEBVRE : oui. A partir du P9 et du P3 je ne sais même pas si on les retrouve. Ce sont les deux premiers témoins de l'extrémité de la détonation qui ne sont pas broyés, puis certains sont retrouvés intacts.

Me COURREGÉ : comment identifier que ce sont ces piliers et pas ceux en chiffres romains ?

M. LEFEBVRE : Il y a deux piliers qui servent la canalisation d'eau P 2 et P 10.

Me COURREGÉ : simulation numérique sur la formation du cratère.

M. LEFEBVRE : c'est un logiciel de calculs spécialisés en explosions, pour mesurer les déformations de structures.

Me COURREGÉ : logiciel de cratérisation

M. LEFEBVRE : logiciel typiquement utilisé dans le cadre des explosions.

Me COURREGÉ : tas du box relativement circulaire ?

M. LEFEBVRE : je pense que le tas du box on ne peut pas le qualifier de tas allongé certainement une ovalité. Le tas du 221 est très allongé, 1 sur 3, c'est l'ordre de grandeur.

LE MINISTÈRE PUBLIC : M. NICOLETTIS a dit hier 11 mètres ?

M. LEFEBVRE : au maximum. On est dans un ordre de grandeur de 10 mètres. On a une ovalité de l'ordre de 2,5 à 3. Il y a une tendance à la circularisation de l'ovale. Il est beaucoup moins allongé. Le box a une charge quasi circulaire, on va avoir une marque quasi circulaire, ça ne fait pas l'ombre d'un doute.

Me BISSEUIL : aujourd'hui vous dites l'inverse de votre rapport du 9 Juin 2006, vous dites que sa forme ne peut plus rien nous dire. Or vous disiez les abords ou lèvres portent la signature de l'origine et du sens de la détonation, donc vous n'avez plus les mêmes principes ?

M. LEFEBVRE : si on regarde les paragraphes, il faut définir la nature de l'explosif, la densité, le terrain, ce sont les paramètres de base, paramètres environnementaux. Dans ce cas, on ne les connaît pas.

Me BISSEUIL : aujourd'hui vous émettez un principe inverse ?

M. LEFEBVRE : personne ne peut définir la forme principale, le maximum que je peux dire c'est la position du tas. Tout dépend comment ça détonne.

Me BISSEUIL : la forme du cratère peut donner une indication sur le sens de la détonation ?

M. LEFEVBRE : il y a un paramètre sur lequel on a peut être discuté la nature de la forme explosive.

Me BISSEUIL : sol élément principal ?

M. LEFEVBRE : non si vous me donnez la forme et longueur du tas.

Me BISSEUIL : autre principe celui qui figure page 21 selon lequel le effets aériens ne permettent pas de déterminer la zone d'amorçage et la zone de propagation. Vous dites que les effets aériens ne disent rien. Aujourd'hui vous parlez des pylônes, vous avez tiré des conclusions d'endommagement aériens sur le sens de la détonation ?

M. LEFEVBRE : effet cruciforme, effet aérien est limité en diamètre. Effets aériens endommagements globaux il fallait le faire à très proche distance. On est largement à l'extérieur de 160 mètres. Le piliers n'ont pas trait aux effets aériens. Les effets du sens de la propagation s'estompent.

Me BISSEUIL : pourquoi ?

M. LEFEVBRE : le pilier a été mis en mouvement à la sortie de la détonation, c'est plutôt un projectile.

Me BISSEUIL : vous avez déduit de la présence de ce pylône le sens de la détonation.

M. LEFEVBRE : non aucune conclusion sur le sens de la détonation. Je tire des conclusions sur qu'elle est la zone qui a explosé. La trajectoire des piliers indique l'emplacement du tas principal.

Me LEGUEVAQUES : effet cruciforme des charges allongées. Quelles conséquences en tirez-vous ?

M. LEFEVBRE : j'en conclu à quelle vitesse cette matière produite par explosif se déplace.

Me LEGUEVAQUES : vous ne concluez pas que la forme est cruciforme à 3 branches ?

M. LEFEVBRE : je ne retrouve pas la description dans l'expertise de M. BERGUES.

Me LEGUEVAQUES : Rapport de M. BERGUES. Diapo 19. Quelle est l'unité de mesures de la pression ?

M. LEFEVBRE : je ne sais pas.

Me COURREGÉ : c'est une diapo dont la communication a été demandée et vous

avez des conclusions sur ce sujet et on répond à des questions dont on ne connaît pas la source de publication.

M. BERGUES : sont citées dans mon rapport - REF 23 et 25, je vous les remettrais. C'est le même auteur.

Me LEGUEVAQUES : Si l'unité n'est plus la vitesse mais la pression ?

M. LEFEBVRE : je ne sais pas, des méga-bars.

Me LEGUEVAQUES : est-ce que cela infirme ou confirme l'analyse de M. BERGUES sur l'effet à 3 branches ?

M. LEFEBVRE : quand je vois ce graphique la configuration est différente. Je ne suis pas sûr, rien ne dit que si dans le temps c'est la même chose le graphique de gauche deviendra celui de droite. Si la pression élevée dans le bas, les mouvements se font de la basse pression vers la haute pression.

Me LEGUEVAQUES : différence à faire si initiation au milieu ou sur le côté ?

M. LEFEBVRE : elle infirme aussi un comportement à 3 branches, la 4^{ème} branche disparaît, elle ne peut être qu'un effet de succion.

Me LEGUEVAQUES : on ne peut pas savoir, pas d'éléments ou trop. On ne saura jamais

M. LEFEBVRE : on peut trouver des différences.

Me LEGUEVAQUES : diapositive n° 15. Plus de terre ouest que est ?

M. LEFEBVRE : je maintiens que je ne vois pas plus de terre à l'ouest qu'à l'est.

Me LEGUEVAQUES : savez-vous ce que sont les gros blocs blancs Diapo 19 ?

M. LEFEBVRE : aucune idée.

Me LEGUEVAQUES : les piliers. Celui trouvé au bord de Garonne. Il y a juste le tube ?

M. LEFEBVRE : il y a deux piliers coulés dans le béton avec descente d'eau P II et P10

On en a trouvé un c'est le P II, il était retourné. C'est le premier avec une descente d'eau, si deuxième ça ne peut être que le P 10. Celui de la Garonne.

Me LEGUEVAQUES : rapport LIBOUTON. Page 12 - La profondeur du cratère a une amplitude de 9 petits carreaux, l'amorçage l'amplitude du cratère de 14 petits carreaux. On a l'impression que au fur et à mesure que la charge part d'un côté elle gagne en énergie et laisse une trace plus longue ?

M. LEFEVBRE : une série de test on été faits à dimension plus réduite. Je n'ai pas donné l'ensemble des tests que j'ai fait. C'est un test de profondeur limité, on voit effet des couches en sous sol.

Me TOPALOFF : vous dites du cratère on ne peut rien en tirer. Cette signature a disparu. Comment expliquez-vous que M. ASKINS et M. BOURGEOIS voient le cratère son profil, les éjectas, les lèvres, les pentes et disent le box a explosé et le sens de la détonation c'est incontestablement est ouest et ils le déduisent d'un cratère ?

M. LEFEVBRE : M. BOURGEOIS faisait une étude de différentes déformations de structures. M. ASKINS a eu les mauvaises données.

Me TOPALOFF : vous pourriez dire que les choses ne sont pas aussi simples et que ce n'est pas aussi catégorique mais quand il s'agit d'affirmer que le fond du cratère c'est la position du tas?

M. LEFEVBRE : schéma de principe. Le cratère c'est la signature évidemment. J'ai essayé d'être nuancé et de comprendre. On peut diminuer et trouver des paramètres de plus en plus précis mais pour AZF vous n'irez pas jusqu'à trouver des paramètres du style ça c'est amorcé à cet endroit là.

Me TOPALOFF : vous affirmez cet élément est indiscutable, le fond du cratère c'est le positionnement du tas ?

M. LEFEVBRE : l'empreinte du cratère c'est la signature d'une charge. Tout le nitrate qui a explosé n'a pas marqué la scène.

Me TOPALOFF : le nitrate qui était dans le box n'a pas participé à la détonation ou un peu ?

M. LEFEVBRE : non

Me TOPALOFF : le tas principal ne s'est pas propagé au box ?

M. LEFEVBRE : en terme de transmission, je ne vois pas comment ça va faire exploser le tas principal.

Me TOPALOFF : pourquoi la dalle du box explose ?

M. LEFEVBRE : c'est la prolongation.

Me TOPALOFF : qu'est ce qui fait détoner la dalle du box ?

M. LEFEVBRE : une partie de la dalle située Nord-Est est peut être retournée

Me TOPALOFF : connaissez vous la taille du box ?

M. LEFEVBRE : 19 mètres

Me TOPALOFF : 15 sur 20 mètres. Pourquoi la dalle du box explose si le nitrate n'a pas participé ? c'est le tas principal qui fait exploser la dalle du box ?

M. LEFEVBRE : il faut bien que ça parte de quelque chose.

Me CASERO : sur combien d'explosions êtes-vous intervenu ?

M. LEFEVBRE : expériences de détonation jusqu'à 29 tonnes.

Me CASERO : des événements ?

M. LEFEVBRE : tous ceux qui ont impliqué des explosions de nitrates en Belgique ou aux Pays Bas.

Me CASERO : cratère de forme allongé rare. Citez un cas ?

M. LEFEVBRE : 1923 en Allemagne, attentats en Arabie Saoudite

Me CASERO : constats sur choses simples. Vos rapports ont évolué, on sait qu'il y a un tas, effet cruciforme à 3 branches, peut on affirmer que la forme en croix n'exclut pas l'explosion à l'est ?

M. LEFEVBRE : il n'y a pas de configuration à 3 branches.

Me CASERO : il y a un sens de l'explosion.

M. LEFEVBRE : effectivement, il faut bien que ça démarre de quelque part.

Me CASERO : vous n'avez pas trouvé le sens de l'explosion ?

M. LEFEVBRE : non je ne l'ai pas trouvé.

Me CARRERE : c'est la 1^{ère} fois que vous dites le lieu d'initiation n'a pas d'importance sur la forme du cratère. Expliquez nous pourquoi vous attendez 2010 pour réaliser des expériences ?

M. LEFEVBRE : je n'ai pas dit pas d'importance mais pas significative. J'ai envie de faire des tests la semaine prochaine. J'ai besoin d'un test pour le démontrer. Je le ressens comme étant le seul moyen pour convaincre. Au fur et à mesure des questions, j'ai fait des tests car c'est le seul moyen de démontrer on en a fait en octobre 2011.

Me CARRERE : je ne comprends pas des tests que vous considérez élémentaires faits au dernier moment. A quelle échelle sont réalisées vos expériences ?

M. LEFEVBRE : entre 1/25^{ème} et 1/57^{ème}.

Me CARRERE : j'ai lu 1/140 ème

M. LEFEVBRE : non, 1,8 kg d'explosifs

Me CARRERE : la défense avait discuté cette question d'échelles sur les expertises judiciaires, or c'est plus petit ?

M. LEFEVBRE : je me situe entre M. BERGUES et M. VAN SCHENDEL.

Me CARRERE : la forme du cratère était fonction du donneur et du receveur. Vous avez travaillé avec quelle densité du sol ?

M. LEFEVBRE : c'est dans le rapport qui est assez précis.

Me CARRERE : j'ai noté 1/34

M. LEFEVBRE : c'est possible

Me CARRERE : densité du sol d'AZF ?

M. LEFEVBRE : variable, j'ai fait des test comparatifs, je n'ai pas la même configuration.

Me CARRERE : la densité est de 2,1. Expériences 8 et 9 que vous ne représentez pas dans votre rapport et dont la densité se rapproche le plus d'AZF ?

M. LEFEVBRE : oui. J'ai fait des tests EST OUEST avec différents types de terrain. Dans AZF on ne connaît pas tous les paramètres. La morphologie du cratère est donné par d'autres paramètres

Me CARRERE : si on modifie le terrain, support et la densité et on adapte la charge, il est facile de faire un cratère circulaire.

M. LEFEVBRE : en caricaturant.

Me CARRERE : la façon de déplacer le tas. Image 32 - comment se fait il avec le positionnement du tas tel que vous le placez, que le P II soit expulsé sur un angle beaucoup plus ouvert que le P 10 ?

M. LEFEVBRE : le P 10 est à 8 mètres.

Me CARRERE : vous expliquez que ces données n'ont pas d'importance à cause de la violence d'explosion donc pas de conséquence ?

M. LEFEVBRE : pas de conséquence quantifiée mais l'endroit où l'on retrouve

Me CARRERE : plus quantifié, aucune conséquence nous sommes d'accord.

LE MINISTÈRE PUBLIC : Diapo 84 - analyse du cratère, êtes-vous sûr de l'orientation?

M. LEFEVBRE : elle est à l'envers.

LE MINISTÈRE PUBLIC : dans votre exposé vous avez situé le tas principal de 6 à 10 mètres du muret. Il ne peut pas remonter jusqu'au muret ça ferait varier de 10 mètres l'axe du coup de hache nord sud.

M. LEFEVBRE : le coup de hache se déplace de 3 mètres.

LE MINISTÈRE PUBLIC : je ne vois pas pourquoi vous le déplaceriez ?

M. LEFEVBRE : le barye centre c'est correct. L'axe central se déplace de 3 mètres et l'axe est de 10 mètres.

LE MINISTÈRE PUBLIC : votre rapport de 2006 sur le cratère commence à la page 8 et vous dites nous sommes contraints de travailler par similitude j'en déduis par expériences ?

M. LEFEVBRE : oui, numérique aussi.

LE MINISTÈRE PUBLIC : le 1^{er} travail par similitude c'est celui déposé avant d'hier ?

M. LEFEVBRE : problème de datation. Le 1^{ère} rapport en coopération avec M. BIECHLIN je ne savais pas qu'il serait remis à la Cour. Dès que j'ai fait un rapport plus circonstancié sur AZF je l'ai remis.

LE MINISTÈRE PUBLIC : vous évoquez le travail par similitude, vous n'avez pas dit un mot dans votre rapport sur les essais au 1/57ème faits par M. BERGUES ?

M. LEFEVBRE : le 1/25 ème c'est celui dans le bac, celui 1/57ème c'est de la similitude du même genre que celle de mon rapport, Ces essais ont une valeur pour montrer les gros paramètres, l'aluminium se comporte fondamentalement différemment de la terre.

LE MINISTÈRE PUBLIC : Echelle 1/47ème. Essais en bunker avec nitrate d'ammonium, longueur 3 fois la largeur, au bout de 5 essais on passe à 4 fois . Je vois des essais 1 - 2 et 11 qui sont page 9 et repris dans le tableau page 11, je vois les mêmes choses mais des résultats différents ?

M. LEFEVBRE : il est difficile de faire des tests, 10 ou 20 tonnes différences minimales, passer de 10 à 100 tonnes, ça va changer. On va retrouver des pics, ce genre de chose, vous regardez à 10 % près tout doit être précis sinon comportement aléatoire et certainement pas comparable à AZF.

LE MINISTÈRE PUBLIC : vous utilisez un explosif qui a une vitesse de détonation de 3300 m/s. M. CAMERLINK a donné un tas de 38 mètres, pourquoi avoir choisi ce paramètre ?

M. LEFEVBRE : je n'ai pas essayé de reproduire AZF et au mieux en intégrant des paramètres importants. Les tests 1/25 et 1/50 pèchent. J'ai essayé de me rapprocher au mieux du comportement du tas de nitrates. Il faut rendre ce nitrate explosif, il faut faire en sorte d'avoir un explosif qui détonne. J'essaye d'aller au plus bas possible de la vitesse de détonation. Je pense dans le 2 800. Emulsion caractéristique proche du nitrate, diminuer au maximum on est arrivé à 3 300 m/s

M. HUYETTE : est- ce que vous pensez possible qu'une explosion à 500 mètres, 1km d'une cheminée, d'une canalisation de gaz, peut déclencher une explosion d'un tas de nitrates dans un bâtiment ?

M. LEFEVBRE : non

Me COURREGÉ : résumez la présentation en bacs à sable ?

M. LEFEVBRE : je suis monté en échelle pour répondre à la critique.

Me COURREGÉ : la dalle du 222 a disparu, comment l'expliquez vous ?

M. LEFEVBRE : même raison que la dalle du box.

Me COURREGÉ : tir 24 pression maximum quel côté ?

M. LEFEVBRE : effet cruciforme vers avant qui est celui de l'initiation.

Me COURREGÉ : confirmez vous être intervenu en Chine au Japon dans toute l'Europe pour des enquêtes sur des explosions ?

M. LEFEVBRE : je suis intervenu au Japon et en Chine.

Me COURREGÉ : vous collaborez avec Police anti-terroristes ?

M. LEFEVBRE : oui

Audience suspendue à 17 H 28 - reprise à 17 H 44

Projection du 2^{ème} exposé par power point.

Me COURREGÉ : les effets cruciformes diapo n° 22 - est-ce que la courbe orange peut interpréter les effets cruciformes à l'est ou pas ?

M. LEFEVBRE : si ça monte c'est autant ouest que est. Je ne peux pas répondre si plus à l'est mais autant de manière qualitative à l'est qu'à l'ouest.

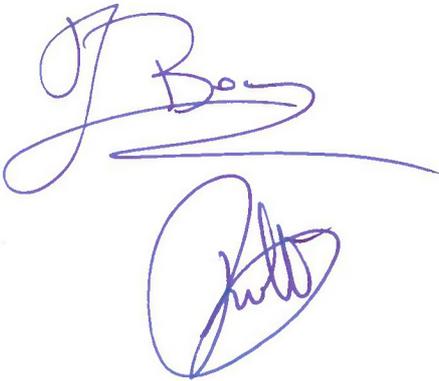
Me COURREGÉ : détonabilité des croûtes. que pensez-vous de ces tests ?

M.LEFEVRE : ces tests ne démontrent en rien voire le contraire la détonabilité des croûtes. Elles ont été mis en confinement relativement important et pour tenter de mettre en détonation 2 kg de croûtes, on a pris un booster du même ordre de grandeur, donneur aussi gros que receveur, donc donneur infiniment plus puissant que receveur. J'aurai aimé devoir commencer par faire un test on met quelque chose d'inerte puis on fait des croûtes et on observe s'il y a des différences.

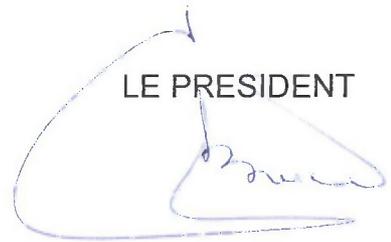
Pour moi, les croûtes n'ont pas explosé. Le nitrate si comprimé détonne de moins en moins. En fonction de la densité il ne détonnera pas. Dès que c'est comprimé ça ne détonne plus. Les croûtes ne détonnent pas

Audience levée à 18 h 27.

LES GREFFIERS



LE PRESIDENT



A Madame et Messieurs les Président et Conseillers
composant la 3^{ème} Chambre correctionnelle
de la Cour d'appel de Toulouse

CONCLUSIONS AUX FINS DE DONNER ACTE

POUR : 1/ **Monsieur Serge BIECHLIN**

2/ **La société GRANDE PAROISSE**

Ayant pour avocats :

Maître Daniel SOULEZ LARIVIERE, Maître Simon FOREMAN,
Maître Chantal BONNARD et Maître Mauricia COURREGE
Avocats au Barreau de Paris

Maître Jacques MONFERRAN
Avocat au Barreau de Toulouse

Maître Jean-Pierre BOIVIN
Avocat au Barreau de Paris

CONTRE : le Ministère Public

En présence des Parties civiles

Conclusions déposées le

07.12.2024

Le Greffier



A blue ink signature of the Greffier, written over a red circular stamp.



Le Président



A blue ink signature of the Président, written in a cursive style.

PLAISE A LA COUR

A l'audience du mardi 6 décembre 2011, Monsieur Didier BERGUES, expert judiciaire, venu rendre compte de son rapport, a fait une présentation, aidée de diapositives intitulée : « *Etude des effets de l'explosion : cratère et endommagements* ».

Copie de cette présentation a été remise ensuite aux parties.

Or, il est apparu à l'examen de cette copie qu'elle était incomplète, la présentation de Monsieur Didier BERGUES ayant été complétée par ses soins de nouvelles diapositives lors de sa présentation à l'audience. Ces diapositives portaient sur des points importants et nouveaux tels par exemple des figures extraites d'un article de 2009 de M.Tham, ou une superposition qui aurait été faite par Monsieur Bergues entre une courbe de Monsieur Sompeyrac et une courbe de l'IGN, sur laquelle il a fondé une critique assez vive des travaux de l'IGN.

Dès lors, il serait souhaitable que les parties puissent disposer d'une version intégrale correspondant à ce qui a été effectivement présenté à l'audience.

Par ailleurs, la présentation faite par Monsieur Bergues contenait différents éléments, qui ne figuraient pas à son rapport d'expertise.

Interrogé sur un certain nombre de ces nouveautés, Monsieur BERGUES a confirmé qu'elles ne figuraient effectivement pas dans son expertise.

La défense sollicite en conséquence qu'il lui soit donné acte de ce que dans sa présentation du 6 décembre 2011, Monsieur BERGUES a exposé des éléments ne figurant pas à son rapport, à savoir¹ :

1/ Pour démontrer une prétendue pollution des croutes de nitrate contrairement aux résultats des analyses réalisées par le BRGM : deux photographies dans la diapositive n° 46 intitulée « *pollution des croutes de NA* ». Monsieur BERGUES a indiqué que ces 2 photographies qui ne figurent ni à son rapport, ni au dossier pénal proviendraient d'un dossier du GRAMAT et a confirmé ne pas avoir les avoir versées à l'instruction.

2/ pour démontrer la possibilité d'un effet cruciforme à 3 branches et un effet de succion absorbant la quatrième branche: les diapositives n° 73 à 79 correspondant à:

- diapositives n° 74 à 76 : des tirs non clairement documentés et d'origines non précisées ;
- diapositives n° 77 à 79 : un tir qui, suivant Monsieur BERGUES, aurait été fait pour un client du GRAMAT indépendamment de l'expertise et sans rapport avec celle-ci.

¹ NB : Les numéros de diapositives indiqués dans les présentes conclusions se réfèrent à la numérotation de l'exemplaire remis aux parties.

3/ Pour justifier d'un sens de détonation, aspiration d'une cuve par un effet d'onde de « suction » (diapositive n° 84 intitulée « *Autres dégâts constatés en arrière du cratère et onde de « suction »* »).

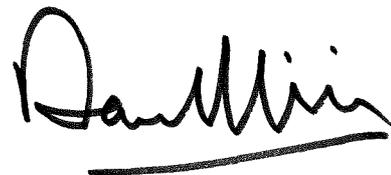
PAR CES MOTIFS

Donner acte aux concluants de ce que, à l'audience du 6 décembre 2001, Monsieur Didier BERGUES a dans le compte rendu de son rapport d'expertise présenté des éléments et expériences ne figurant pas audit rapport d'expertise, à savoir :

- deux photographies figurant sur la diapositive n° 46 intitulée « *pollution des croutes de NA* » ;
- diapositive n° 74 intitulée : « *effet aérien des charges allongées selon amorçage* » ;
- diapositive n° 75 intitulée : « *effet de l'allongement de la charge sur les effets aériens* » ;
- diapositive n° 76 intitulée : « *visualisation explosion de matière explosive nue sous forme de cylindre* » ;
- diapositives n° 77 et 78 intitulées « *illustration de l'effet directif due à charge allongée* » ;
- diapositive n° 79 intitulée « *visualisation effet cruciforme* » ;
- diapositive n° 84 intitulée « *autres dégâts constatés en arrière du cratère et onde de « suction* ».

Donner acte aux concluants de ce qu'ils sollicitent :

- la remise par Monsieur BERGUES de la version complète des diapositives présentées à l'audience du 6 décembre 2011.
- les références de sources ou les fiches de tirs correspondant aux expériences relatées aux diapositives n° 74 à 79.



SOUS TOUTES RESERVES